



Décision CODEP-CLG-2019-002961 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 17 janvier 2019 relative à la nomination des membres de la commission consultative paritaire de l'Autorité de sûreté nucléaire

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L 592-12 ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux personnels non titulaires de l'Etat ;

Vu la décision n° 2008-DEP-0048 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 juillet 2008 portant création de la commission consultative paritaire de l'Autorité de sûreté nucléaire compétente pour les agents contractuels ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales et d'attribution des sièges établis suite au scrutin du 6 décembre 2018 pour les élections des représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Décide :

Article 1

Conformément au résultat du scrutin du 6 décembre 2018, le nombre de sièges attribués aux organisations syndicales représentatives du personnel de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) au sein de la commission consultative paritaire de l'ASN est fixé ainsi qu'il suit :

- deux sièges de titulaires et deux sièges de suppléants au syndicat CFDT.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel par le syndicat CFDT à la commission consultative paritaire de l'Autorité de sûreté nucléaire :

Membres titulaires

Céline Chevalier
Simone Chanet

Membres suppléants

Fanny Brouant
Hugo Vicente

Article 3

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la commission consultative paritaire de l'Autorité de sûreté nucléaire :

Membres titulaires

Olivier Gupta, directeur général
Brigitte Rouède, secrétaire générale

Membres suppléants

Daniel Delalande, directeur général adjoint
Romain Riquier, chef du bureau des ressources humaines

Article 4

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 17 janvier 2019

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Bernard Doroszczuk